

Commune de Beynac-et-Cazenac

24220



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-trois mars à 18h30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil sous la Présidence de M. PARRE Serge, Maire.

Présents

M. PARRE Serge, Maire;

M. GAUTHIER Thierry, Mme VIGIER Florence, M. PEIRO Jean-Manuel, M. VAUCEL Francis, adjoints; M. ROUME Jean-Michel, M. BENNATI Michel, Mme THEIL Arlette, Mme LACOMBE Marie-Cécile, M. CHAUSSE David à partir du point 10 de l'ordre du jour, Mme RUBIO Joëlle, Mme DEVAUX Véronique, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés: Mme BROUQUI Corinne, Absents: M. PERSON Eddy; M. DIOU Jean-Luc

Procurations:

Secrétaire de séance : Mme DEVAUX Véronique.

ORDRE DU JOUR:

- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 21/12/2022
- 2- Comptes administratifs 2022 budget principal et budgets annexes (régie assainissement, transport scolaire, alimentation eau potable et commerces Capeyrou)
- 3- Comptes de gestion 2022 budget principal et budgets annexes (régie assainissement, transport scolaire, alimentation eau potable et commerces Capeyrou)
- 4- Affectation des résultats des comptes administratifs 2022 : budget principal, budgets annexes (régie assainissement, transport scolaire, alimentation eau potable et commerces Capeyrou)
- 5- Vote des budgets primitifs 2023 : budget principal, budgets annexes (régie assainissement, transport scolaire, alimentation eau potable et commerces Capeyrou)
- 6- Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe des locaux commerciaux
- 7- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- 8- Reversement sur le budget 2023 de la commune de l'excédent 2022 du budget annexe eau
- 9- Reversement sur le budget 2023 de la commune de l'excédent 2022 du budget annexe assainissement
- 10- Recrutement de contractuels à durée déterminée saisonniers ASVP
- 11- Convention d'assistance juridique entre la commune de Beynac-et-Cazenac et la SELARL ANGELUS représenté par Maître Nicolas ZINAMSGVAROV
- 12- Installation d'une bouche incendie au croisement de la route de Castanet et d'Abrillac
- 13- Lancement d'une procédure de reprise de concessions dans le cimetière de Beynac
- 14- Annulation de la délibération 2022/88 du 16 novembre 2022. L'extension des modalités d'attribution du RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints administratifs doit faire l'objet d'une consultation du CST (Comité Social Territorial)

- 15- Décisions du maire
- 16- Questions diverses
- 1- Approbation du compte rendu de la réunion du 21 décembre 2022
- ► Approuvé à l'unanimité

2-Comptes administratifs 2022

L'exécution des budgets primitifs de 2022 se résume de la façon suivante :

Budget principal de la commune

Section de fonctionnement :

Recettes réalisées : 910 862,38 € Dépenses réalisées : 625 861,81 €

Soit un excédent de : 285 000,57 € Reprise résultat 2021 : 142 037,20 € Soit un résultat 2022 : 427 037,77 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 305 375,24 € Dépenses réalisées : 629 292,65 €

Soit un déficit de : 323 917,41 €
Reprise résultat 2021 : 161 130,68 €
Soit un résultat 2022 : -162 786,73 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Section d'Investissement : -162 786,73 € + section de fonctionnement : 427 037,77 €

Total: 264 251,04 €

Budget annexe assainissement

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 60 762,03 € Dépenses réalisées : 42 851,30 €

Soit un résultat de : 17 910,73 € Reprise excédent 2021 : 30 668,82 €

Résultat cumulé : 48 579,55 € Section d'investissement :

Recettes réalisées : 16 159,00 € Dépenses réalisées : 14 751.00 €

Soit un résultat de : 1 408.00 € Reprise excédent 2021 : 2 119,06 € Soit un résultat de : 3 527,06 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section exploitation : 48 579,55 € + section d'investissement : 3 527,06 €

Total cumulé : 52 106,61 €

Budget annexe transport scolaire

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 16013,37 € Dépenses réalisées : 21 675,17 €

Soit un résultat de : -5 661,80 € Reprise excédent 2021 : 17 389,82 €

Résultat cumulé : 11 728,02 € Section d'investissement :

Recettes réalisées : 4 414,00 € Dépenses réalisées : 1 430,00 €

Soit un résultat de : 2 984,00 € Reprise excédent 2021 : 15 030,28 €

Soit un résultat d'investissement de : 18 014,28 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Section exploitation : 11 728,02 € + section d'investissement : 18 014,28 €

Total cumulé : 29 742,30 €

Budget annexe de l'Eau

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 26 547.63 € Dépenses réalisées : 22 724.02 €

Soit un résultat de : 3823,61 € Reprise excédent 2021 : 51 815,05 €

Résultat cumulé : 55 638,66 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 22 075,00 € Dépenses réalisées : 28 770,42 €

Soit un résultat de : -6 695,42 €
Reprise excédent 2021 : 209 499,16 €
Soit un résultat de : 202 803,74 €
Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Section exploitation: 55 638,66 € + section d'investissement: 202 803,74 €

Total cumulé : 258 442,40 €

Budget annexe des locaux commerciaux

Section d'exploitation :

Recettes réalisées : 32 640,06 € Dépenses réalisées : 20 284,42 €

Soit un résultat de : 12 355,64 €

Section d'investissement :

Recettes réalisées : 13 471,51 € Dépenses réalisées : 52 808,81 €

Soit un résultat de : -39 337,30 € Reprise déficit 2021 : -5293,45 €

Soit un résultat d'investissement de : - 44 630,75 €

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Section exploitation: 12 355,64 € + section d'investissement: - 44 630,75 €

Total cumulé : - 32 275,11 €

Le résultat de clôture 2022, tous budgets confondus s'élève à + 572 267.24 €

Nota : Avant tous les travaux visibles sur la commune, le résultat était de 439 247.93 € en 2020. Pas d'emprunts en 2022.

▶ Après délibération, votes à l'unanimité pour valider les comptes administratifs 2022 sous la présidence du 1^{er} adjoint. Nota : le Maire sort de la salle au moment du vote et n'y participe pas.

3-Comptes de gestion 2022

Les comptes de gestion du budget principal et des 4 budgets annexes (régie assainissement, transport scolaire, alimentation eau potable et locaux commerciaux) dressés pour l'exercice 2022 par la Comptable du Trésor public sont conformes aux comptes administratifs présentés par le maire et n'appellent aucune observation, ni réserve.

▶ Après délibération, vote à l'unanimité pour approuver le compte de gestion.

4-Affectation des résultats des comptes administratifs 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2022 de la manière suivante

Budget principal : Fonctionnement recettes : 89 763,82€ - Investissement Recettes : 337 273,95€ Budget assainissement : Fonctionnement recettes : 48 579,55€ - Investissement Recettes : 3527,06€ Budget transport scolaire : Fonctionnement recettes : 11 728,02€ - Investissement Recettes : 18014,28€

Budget eau : Fonctionnement recettes : 55 638,66€ - Investissement Recettes : 202 803,74€ Budget commerces Capeyrou : Investissement dépenses : 44 630,75€ - Investissement Recettes : 12 355,64€

5-Vote des budgets primitifs 2023

Budget principal de la commune :

Le budget prévisionnel du budget principal de la commune pour l'exercice 2023 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes: 1 019 024,89 € Dépenses: 1 019 024,89 €

Mairie - 1, rue de la Laïcité - 24220 Beynac-et-Cazenac - Tel : 05 53 31 34 00 - mairie@beynac-et-cazenac.fr

Section d'investissement :

Recettes: 823 982,13 € Dépenses: 823 982,13 €

Les dépenses d'investissement concerneront essentiellement la fin de l'aménagement paysager de l'aire de stationnement du Capeyrou, le paiement et l'aménagement du terrain Vigier aux Escassols, la voirie, le renouvellement d'un véhicule, l'aménagement pour accès handicapé du local Poste, les premières factures de la nouvelle mairie, le paiement des frais d'installation des nouvelles poubelles

Budget annexe assainissement

Le budget prévisionnel du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2023 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 98 330,55 € Dépenses : 98 330,55 €

Section d'investissement :

Recettes : 19 539,22 € Dépenses : 19 539,22 €

Pas d'investissement prévu en dehors de la maintenance.

Budget annexe transport scolaire

Le budget prévisionnel du budget annexe de la régie de transport scolaire pour l'exercice 2023 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 27 173,02 € Dépenses : 27 173,02 €

Section d'investissement :

Recettes : 23 896,85 € Dépenses : 23 896,85 €

Pas d'investissement prévu en dehors de la maintenance (qui augmente année après année).

Budget annexe de l'Eau

Le budget prévisionnel du budget annexe de la régie Eau pour l'exercice 2023 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes: 141 648,66 € Dépenses: 141 648,66 €

Section d'investissement :

Recettes : 224 878,74 € Dépenses : 224 878,74 €

Les dépenses d'investissement concerneront essentiellement : le remplacement du réseau à Cazenac (Langlade <->Thouron) et Beynac (Peireleine <-> Brudou <-> Tral pech), et l'installation de bâches à incendie sur le haut de la commune, après achat des terrains.

Budget annexe des locaux commerciaux

Le budget prévisionnel du budget annexe des locaux commerciaux pour l'exercice 2023 s'élève à :

Section de fonctionnement

Recettes : 32 050,00 € Dépenses : 32 050,00 €

Section d'investissement :

Recettes : 84 733,71 € Dépenses : 84 733,71 €

Les dépenses d'investissement concerneront essentiellement la réfection des vitrines : (15 000€) ; le reste étant une dette de 53 374,93€ au profit du budget principal et un remboursement de 2 anciens emprunts.

Globalement, si les produits prévus sont réalisés, le Maire pense ne pas avoir besoin de recourir à l'emprunt en 2023 de façon à ne pas aggraver l'endettement de la commune et, ainsi, continuer sa diminution.

6-Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe des locaux commerciaux

Considérant la nécessité d'équilibrer le budget annexe des locaux commerciaux, le Maire explique au Conseil Municipal que ce budget ne peut s'équilibrer par ses propres opérations et qu'il est

Mairie - 1, rue de la Laïcité - 24220 Beynac-et-Cazenac - Tel : 05 53 31 34 00 - mairie@beynac-et-cazenac.fr

nécessaire de verser une avance de trésorerie de 53 374,93€ maximum en provenance du budget principal commune.

▶ Après délibération, votes à l'unanimité pour accepter cette proposition.

7-Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

La nomenclature M57 appliquée depuis le 01-01-2023 donne la possibilité pour l'exécutif, si l'Assemblée l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section. Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée. Cela permettrait de réaliser des opérations purement techniques sans attendre.

▶ Après délibération, vote à l'unanimité pour accorder ce pouvoir au maire.

8-Reversement sur le budget 2023 de la commune de l'excédent 2022 du budget annexe eau

CONSIDÉRANT que le budget annexe eau présente un excédent de fonctionnement et d'investissement cumulé et que les conditions de financement des investissements du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Sur le rapport du Maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'intégrer dans le budget de la commune une partie du résultat du budget annexe eau, soit 55 000€

9-Reversement sur le budget 2023 de la commune de l'excédent 2022 du budget annexe assainissement

CONSIDÉRANT que le budget annexe assainissement présente un excédent de fonctionnement et d'investissement cumulé et que les conditions de financement des investissements du besoin de financement de la section d'investissement sont remplies,

Sur le rapport du Maire et sa proposition,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'intégrer dans le budget de la commune une partie du résultat du budget annexe eau, soit 30 363,59€

10-Recrutement de contractuels à durée déterminée - saisonniers ASVP

Considérant la nécessité de recruter des Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) pour la surveillance de la voie publique et des parkings au cours de la saison estivale, le Maire propose de créer deux postes de CDD au titre d'accroissement saisonnier d'activité pour le recrutement d'ASVP (article 3-2°) dévolus au gardiennage des parkings : un CDD de 7 mois et un CDD de 2 mois, pour un temps de travail de 35 heures hebdomadaires, indice de rémunération IB 385 / IM 353.

▶ Après délibération, vote à l'unanimité pour accepter cette proposition et donner pouvoir au Maire pour procéder au recrutement

11-Convention d'assistance juridique entre la commune de Beynac-et-Cazenac et la SELARL ANGELUS

Le contexte juridique des Collectivités Territoriales en général et des communes en particulier, s'est considérablement complexifié.

La sécurité des actes administratifs de la Commune de Beynac-et-Cazenac est donc le préalable nécessaire au montage de projets structurants dont les implications sont largement pluridisciplinaires : droit et contentieux administratif général, fonction publique territoriale, droit électoral, droit de l'urbanisme, droit de l'environnement, droit des contrats etc.

Le Maire propose une convention d'assistance juridique entre la commune de Beynac-et-Cazenac et la SELARL ANGELUS sur la base d'un montant forfaitaire annuel de 3 000 euros HT.

▶ Après délibération, vote à l'unanimité pour accepter cette proposition et donner pouvoir au Maire pour signer la convention

12-Installation d'une bouche incendie

Dans le cadre de renforcer la sécurité incendie, le Maire propose d'installer une bouche incendie au croisement de la route du Castanet et d'Abrillac sur une canalisation existante.

▶ Après délibération, vote à l'unanimité pour accepter cette proposition

13-Lancement d'une procédure de reprise de concessions dans le cimetière de Beynac

Le Maire informe le Conseil Municipal que des concessions dans le cimetière de Beynac présentent un réel état d'abandon. Ces concessions délaissées nuisent à l'aspect général du cimetière. Un travail de recensement des tombes et caveaux a été effectué. Des plaques ont été posées sur les tombes invitant les familles à donner en mairie toute information sur le titulaire de la concession.

▶ Après délibération, vote à l'unanimité pour autoriser le Maire à engager la procédure et adopter le principe de reprise puis de la réattribution des concessions abandonnées.

14-Annulation de la délibération 2022/88 du 16 novembre 2022

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'extension des modalités d'attribution du RIFSEEP au cadre d'emploi des adjoints administratifs doit faire l'objet d'une consultation du CST (Comité Social Territorial). Ceci n'ayant pas été fait, et afin de régulariser la situation, il convient d'annuler la délibération 2022/88 du 16 novembre 2022.

Nota: Une autre délibération, avec avis, du CST sera présentée au prochain Conseil Municipal

▶ Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision.

15- Décisions du maire

Location du parking de la Dîme pour le tournage du film « Fortune de France » : 1500€

16- Questions diverses

Néant

La séance est levée à 20h45.

Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu du Conseil municipal est publié sur le site internet www.beynac-et-cazenac.fr dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté.

Le Maire, Serge PARRE

La secrétaire de séance, Véronique DEVAUX

Jer our